

## Compte rendu de séance

Séance du 19 mars 2025

L' an 2025 et le 19 mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de La Lande Chasles, sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe, Maire.

**Présents** : M. ROUXEL Jean-Christophe, Maire, MM. CANTIN Jeannick, Mr DESCHAMPS Jean-Luc, Mme POIRRIER Angélique, Mr LECLERC Sylvain et Mlle PERROCHON Morgane.

**Absent (s)** : Mr BERSON Christophe

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 07
- Présents : 06

**Date de la convocation** : 13/03/2025

**Date d'affichage** : 13/03/2025

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur

le : 20/03/2025

et publication ou notification

du 20/03/2025

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme AUBERGEON Sylvaine

## SOMMAIRE

- Vote du compte CFU 2024 communal
- Vote du compte CFU 2024 budget annexe
- Vote du budget primitif 2025 commune et budget annexe
- Délibération vote des subventions 2025
- Délibération taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025
- Situation BLOU logement locatif et devis entretien extérieur
- Point de situation collecteur « route des écureuils »
- Point de situation fossé lieu-dit « la Chênellerie »
- Déplacement Paris Label Village Citoyen
- Inauguration fin des travaux mairie et salle de conseil
- Travaux sanitaire extérieur salle communal
- Chasse aux œufs
- Questions diverses

## **1 – Approbation du CFU 2024 commune et budget photovoltaïque et affectation résultat**

La secrétaire de mairie rappelle à l'ensemble des membres présents que le CFU Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion, et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

Vu le rapport de présentation du CFU, il est proposé au Conseil Municipal :

Les comptes ci-dessous arrêtés comme suit :

### **Budget principal : Fonctionnement**

Report de l'excédent de fonctionnement 2023 : 248 953,19 €

Affectation résultat en investissement 2024 : 100 000,00 €

Excédent de fonctionnement 2024 : 35 052,08 €

Intégration résultat fonctionnement CCAS 2023 : 26 084,76 €

Excédent global 2024 = 210 090,03 €

### **Budget principal : Investissement**

Report de l'excédent d'investissement 2023 : 42 924,75 €

Excédent d'investissement 2024 : 4 798,46 €

Intégration résultat investissement CCAS 2023 : 13 857,89

Excédent global 2024 = 61 581,10 €

Au vu du résultat de fonctionnement du budget principal 2024, il est proposé d'affecter pour le budget primitif 2025 en investissement 40 000 euros.

### **Budget photovoltaïque : fonctionnement**

Report de l'excédent de fonctionnement 2023 : 2 098,30 €

Excédent de fonctionnement 2024 : 1 611,80 €

Excédent global 2024 = 3 710,10 €

### **Budget photovoltaïque : Investissement**

Report de l'excédent d'investissement 2023 : 20 161,22 €

Excédent d'investissement 2024 : 2 040,83 €

Excédent global 2024 = 22 202,05 €

Après la présentation des CFU 2024, Monsieur ROUXEL, Maire, quitte la salle afin de permettre à l'assemblée de voter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

–Approuve le compte financier unique du budget principal

–Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement d'un montant de 40 000,00 euros en investissement

–Approuve le compte financier unique du budget photovoltaïque

–Charge Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes.

## **2– Vote du budget primitif 2025 commune et budget annexe**

### **Budget principal :**

Après s'être fait présenté le budget principal primitif 2025 de la commune, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable aux prévisions budgétaires 2025 pour la Commune.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 362 690,75 € après affectations de résultats 2024

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 118 775,49 € après affectations des résultats 2024

## **Budget photovoltaïque :**

Après s'être fait présenté le budget primitif 2025 du budget annexe,  
les membres du conseil municipal émettent un avis favorable aux prévisions budgétaires 2025 pour le budget photovoltaïque

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 8 836,17 € après affectations de résultats 2024

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 24 242,88 € après affectations des résultats 2024

La Lande-Chasles conserve un endettement de 0 € par habitant pour 2025 (situation inchangée depuis plus de 20 ans).

### **3- Vote et délibération taux d'imposition des taxes directes locales 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit, en décidant de maintenir les taux d'imposition de l'année 2024:

-Taxe foncière bâtie : 38,25 %

-Taxe foncière non bâtie : 35,29 %

-Taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires : 10,11 %

Les taux communaux sont inchangés depuis plus de 20 ans précise Monsieur le Maire.

### **4 – Vote des subventions 2025**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des différentes demandes de subvention pour l'année 2024.

Après délibération, Le Conseil Municipal propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

- ADMR Longué-Jumelles :	100€
- A.D.A.P.E.I.	60€
- Ligue contre le cancer	100€
- Téléthon	50€
- France Alzheimer	50€

- Association des Parents d'élèves : collège ou équivalent : 75€/élève, primaire : 100€/élève.

### **5 – Situation BLOU logement locatif**

Après la présentation du tableau financier concernant les travaux du logement communal situé à BLOU, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que des travaux complémentaires de plâtre, cloisons et carrelages sont à prévoir.

Le conseil municipal, après délibération approuve le devis de l'entreprise « LA PLAQUE CAROLANDAISE » pour un montant TTC de 4 821,63 euros.

Un devis complémentaire à celui reçu de l'entreprise THIBAUT OLIVIER sera demandé pour le prochain conseil municipal, concernant l'entretien des extérieurs avant la location.

### **6 – Point de situation collecteur « route des écureuils »**

Compte tenu de l'historique du remblais du collecteur, Monsieur le Maire propose deux solutions : Soit laisser en l'état, soit remettre le collecteur dans sa forme d'origine. Dans ce cas, il sera procédé à ces travaux par une entreprise et le coût sera facturé à la personne concernée. Il est procédé à un vote à bulletin secret par les 6 membres du conseil municipal présent.

A L'unanimité des membres présents, il a été décidé de remettre le collecteur dans sa forme d'origine. Un courrier sera adressé en recommandé pour signifier cette décision à la personne concernée.

## 7- Point de situation fossé lieu-dit « la Chênellerie »

Au vu de la situation, une demande de bornage s'avère nécessaire afin de connaître exactement la limite de propriété le long des voies communales. Après concertation, les membres du conseil municipal, approuve le devis du Cabinet BRICHET-LHUMEAU pour un montant de 890 euros H.T.

## 8 – Divers

**Dalle sanitaire extérieur salle communale et trous route communale** : suite au dernier conseil, Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise « Manu TP » modifié, concernant la dalle pour les sanitaires extérieurs de la salle communale ainsi que l'enrobé « route des sangliers ». Le conseil municipal valide le devis pour un montant de 2 988,55 euros TTC.

**Mandat de gestion « Agence CIMM »** : après la présentation du mandat de gestion, les membres du conseil municipal valide le mandat et demande l'ajout du ligne indiquant le montant du loyer perçu par la commune. Le mandat de gestion définitif sera ensuite signé par le Maire.

**Inauguration mairie et salle de conseil** : Les habitants sont conviés à l'inauguration du nouveau secrétariat de mairie et du tiers-lieu de l'ancienne salle du conseil municipal de La Lande-Chasles. Cette inauguration se fera le jeudi 17 avril 2025, en présence du préfet de Maine et Loire, du conseiller département Guy Bertin, entre autres. Accueil 10h15, cérémonie 10h30.

**Déplacement Paris** : Une délégation de La Lande-Chasles, composée du Maire, d'Angélique Poirrier et sa fille, ainsi que Karen et Martin Douglas se rendra à Paris le mardi 8 avril 2025, pour la remise du label village citoyen 2024, à l'Hôtel de Lassay, par la présidente de l'assemblée nationale. Pour rappel, 800 communes ont candidaté à ce label et seulement 18 ont été validées. Une reconnaissance nationale pour le travail effectué par la municipalité, les associations, les entreprises et les habitants.

**Travaux** : Première quinzaine d'avril 2025, il sera procédé à la destruction de l'ancien bloc sanitaire de la salle communale, puis début mai 2025 la mise en place du nouveau bloc, afin d'être opérationnel pour le vide-grenier du 18 mai 2025. Les deux tables en béton, bien reçues en mairie seront installées à la même période sur l'aire de pique-nique. Un appel sera lancé le jour prévu aux bonnes volontés pour une aide.

**Chasse aux œufs de Pâques** : en l'absence du maire, exceptionnellement retenu sur Brest par ses fonctions au sein de l'amicale des anciens marins du TCD Orage, la chasse aux œufs prévue le dimanche 20 avril 2025, à 11h, devant la mairie, sera organisée par Mme Angélique Poirrier. Les familles de La Lande-Chasles sont invitées à venir avec leurs enfants (et petits-enfants) pour ce moment de convivialité.

**Obligations légales de débroussaillage** : Suite à une réunion en visioconférence la veille de ce conseil municipal avec la préfecture de Maine et Loire, il a été signifié au maire de La Lande-Chasles la mise en place progressive de l'obligation légale de débroussaillage sur la commune de La Lande-Chasles à partir de septembre 2025. Le sujet sera développé lors du prochain conseil municipal après réception de l'ensemble des informations sur ce sujet par la préfecture. Une réunion publique pourrait être organisée entre septembre et décembre 2025 avec l'ONF. Les éléments d'information seront également diffusés sur le site internet communal et sur les réseaux sociaux.

**Curage fossés et collecteurs** : le rendez-vous pour un devis est fixé mercredi 30 avril 2025 à 17h30 en mairie avec ManuTP. Intervention prévue fin septembre 2025 sur La Lande-Chasles, sur les lieux identifiés ou indiqués en mairie par les propriétaires concernés.

Séance levée à : 22h15

Prochain conseil municipal, le mercredi 16 avril 2025 à la salle communale, 20h

En mairie, le 20 mars 2025  
Le Maire  
Jean-Christophe ROUXEL